Image not found or type unknown

VERSEMENT DE RENTE POUR INVALIDITE INTERROMPUE

Par **ZOZOTOON**, le **24/08/2015** à **13:34**

Bonjour. Suite à un accident de travail en 1997 au cours duquel j'ai perdu uN oeil, je suis passé en invalidité et est percu une rente par la CPAM et la complementaire employeur jusqu'en 2003. A cette date, la complemantaire ne dit que je leur doit 17 000 euros car j'ai repris une activité, ce qui n'etait pas mentionné dans le contrat. Les paiements CPAM n'ont jamais ete interrompus. En 2013, je redemande l'ouverture de mes droits a cette rente, qui m'est accordé. On revient meme sur 2 ans conformement à l'article L114-1 du code des assurances. Ma question est la suivante: ai -je le droit de demander la retroactivité sur les années nons percues de 2003 à 2011? Merci de votre retour.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés